

Communauté d'agglomération de Mauges Communauté

**Construction de la déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine, commune déléguée de Sèvremoine**



**Pièce n°8 – Incidences notables sur l'environnement  
Indice C**



## SOMMAIRE

<b>1. Risque lié aux catastrophes naturelles</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Risques sismiques</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Risque de foudroiement</b> .....	<b>5</b>
<b>4. Risque d'inondation</b> .....	<b>6</b>
<b>5. Risques technologiques et industriels</b> .....	<b>7</b>
5.1 Établissements SEVESO et ICPE .....	7
5.2 Sensibilité du site .....	7
<b>6. Milieu naturel</b> .....	<b>9</b>
6.1 Zonages biologiques .....	9
6.2 Zones humides .....	9
6.3 Evaluation des incidences Natura 2000 .....	11
Carte 1 : Zonage sismique en France .....	4
Carte 2 : Carte du risque de foudroiement en France .....	5
Carte 3 : Risques d'inondations sur de la commune de Saint-Germain-sur-Moine .....	6
Carte 4 : Localisation des ICPE à proximité de l'installation .....	7
Carte 5 : PPRT approuvé sur la commune nouvelle de Sèvremoine .....	8
Carte 6 : Risque radon sur la commune nouvelle de Sèvremoine .....	8
Carte 7 : Localisation des ZNIEFF à proximité de l'installation .....	9
Carte 8 : Gestion du projet vis-à-vis de la zone humide identifiée .....	10
Carte 9 : Plan du projet vis-à-vis de la zone humide identifiée .....	10
Carte 10 : Localisation des zones Natura 2000 à proximité de l'installation .....	11



## 1. RISQUE LIÉ AUX CATASTROPHES NATURELLES

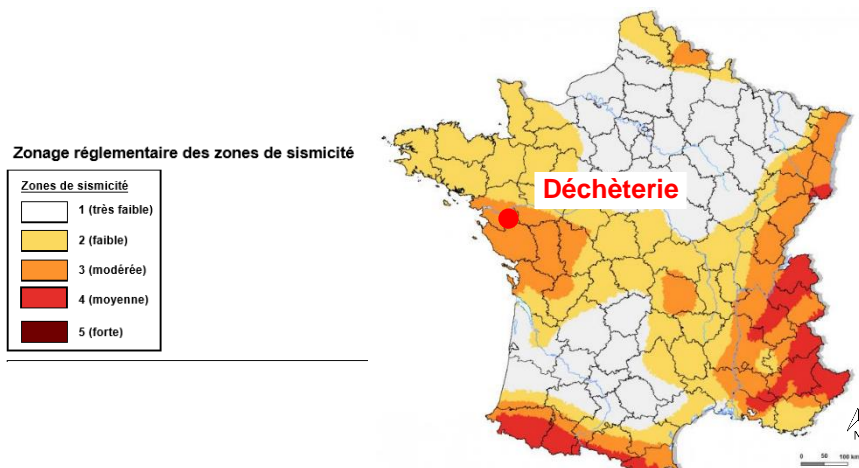
Le site est situé dans une zone présentant peu de risques de catastrophes naturelles. Voici les arrêtés de catastrophes naturelles retrouvés pour la commune de Saint-Germain-sur-Moine :

Type de catastrophe	Date de l'Arrêté	Date de Parution au JO
Inondations et/ou coulées de boues	16/05/1983	18/05/1983
	30/11/2000	17/12/2000
Inondations et/ou coulées de boues, mouvement de terrain	29/12/1999	30/12/1999

## 2. RISQUES SISMIQUES

Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique propose un découpage du territoire français en différentes zones de sismicité :

- Zone 1 : sismicité très faible ;
- Zone 2 : sismicité faible ;
- Zone 3 : sismicité modérée ;
- Zone 4 : sismicité moyenne ;
- Zone 5 : sismicité forte.

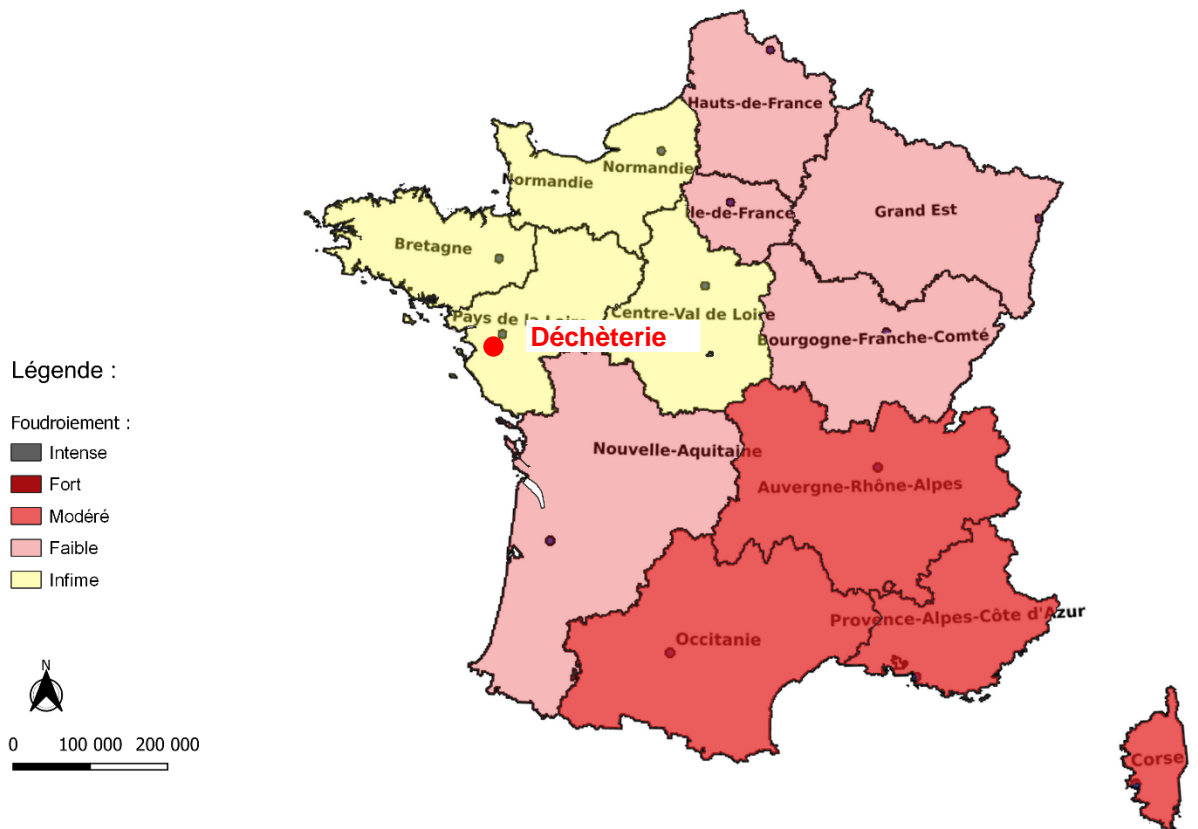


Carte 1 : Zonage sismique en France

La commune de Saint-Germain-sur-Moine est classée en zone à sismicité modérée (zone 3). Cependant, les installations du site étant de type à « risque normal » (catégorie d'importance I) et de faible hauteur (< 28 m), il n'est pas nécessaire de prendre des dispositions particulières vis-à-vis de la construction des bâtiments.

### 3. RISQUE DE FOUDROIEMENT

La commune de Saint-Germain-sur-Moine présente une exposition infime vis-à-vis du risque de foudroiement.



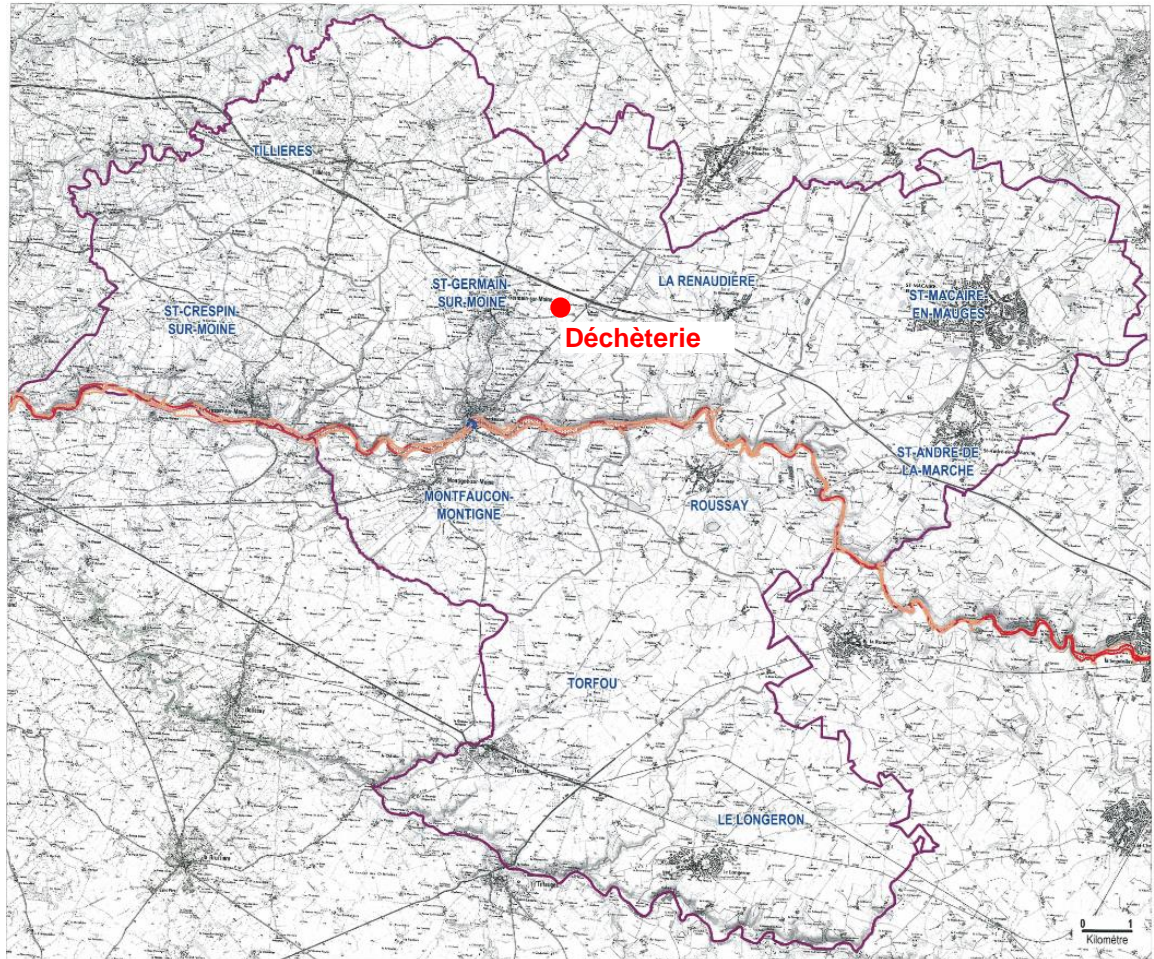
Carte 2 : Carte du risque de foudroiement en France

**Le projet de construction de la déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine ne comprend pas de bâtiments ou d'infrastructures sensibles vis-à-vis de ce risque.** Des dispositions particulières pourront être prises (liaison des parties métalliques à la terre, mis en place d'un paratonnerre) au besoin.



La commune de Saint-Germain-sur-Moine n'est pas un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI). En revanche, elle est couverte par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) « Val de Moine », approuvé le 15 octobre 2008. Ce PPRI a pour objet de délimiter les zones concernées par ce risque et de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans ces zones avec des mesures obligatoires sur les constructions et habitations existantes.

Le site de la future déchèterie est suffisamment éloigné des zones où l'aléa d'inondation est fort.



- B1 : Zone bleue où l'aléa est faible
- R1 : Zone rouge où l'aléa est faible
- R2 : Zone rouge où l'aléa est fort

**Carte 3 : Risques d'inondations sur de la commune de Saint-Germain-sur-Moine**

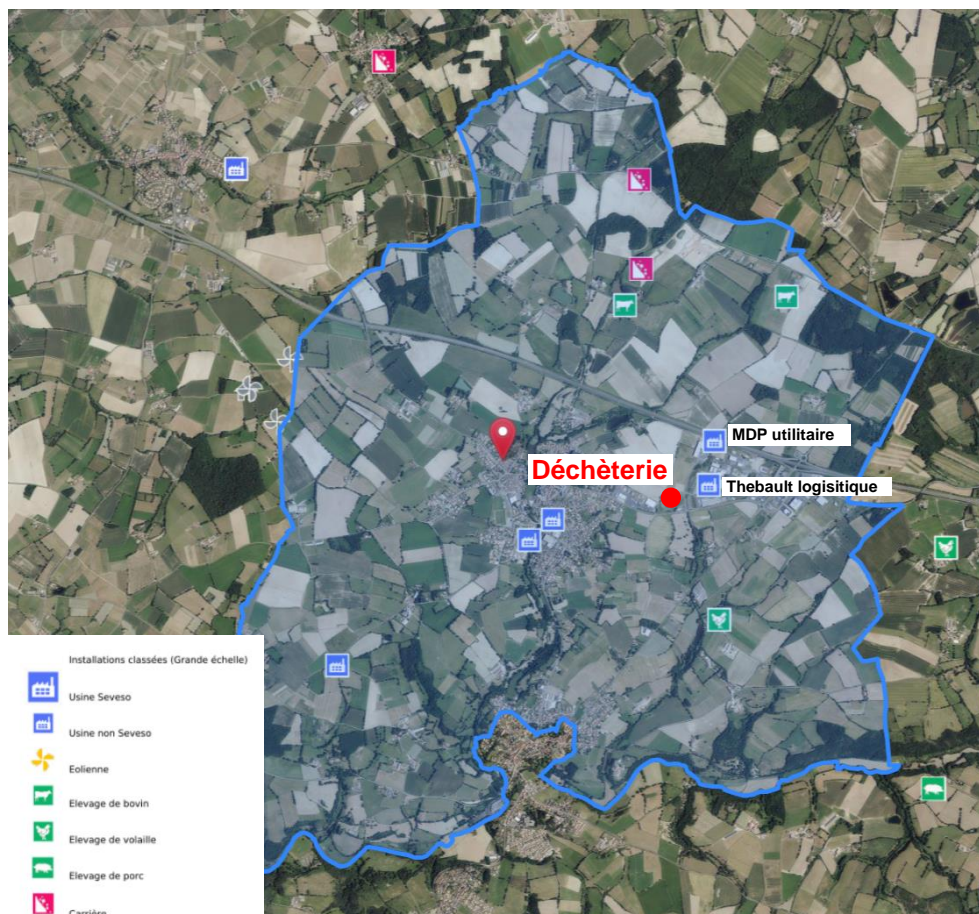


## 5. RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

### 5.1 Établissements SEVESO et ICPE

Il n'y a pas d'établissements SEVESO répertoriés sur la commune de Saint-Germain-sur-Moine.

Sur la commune de Saint-Germain-sur-Moine, on dénombre plusieurs établissements relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont deux situés à proximité (moins de 400m) de la déchèterie : *Thebault logisitique* et *MDP utilitaire*.



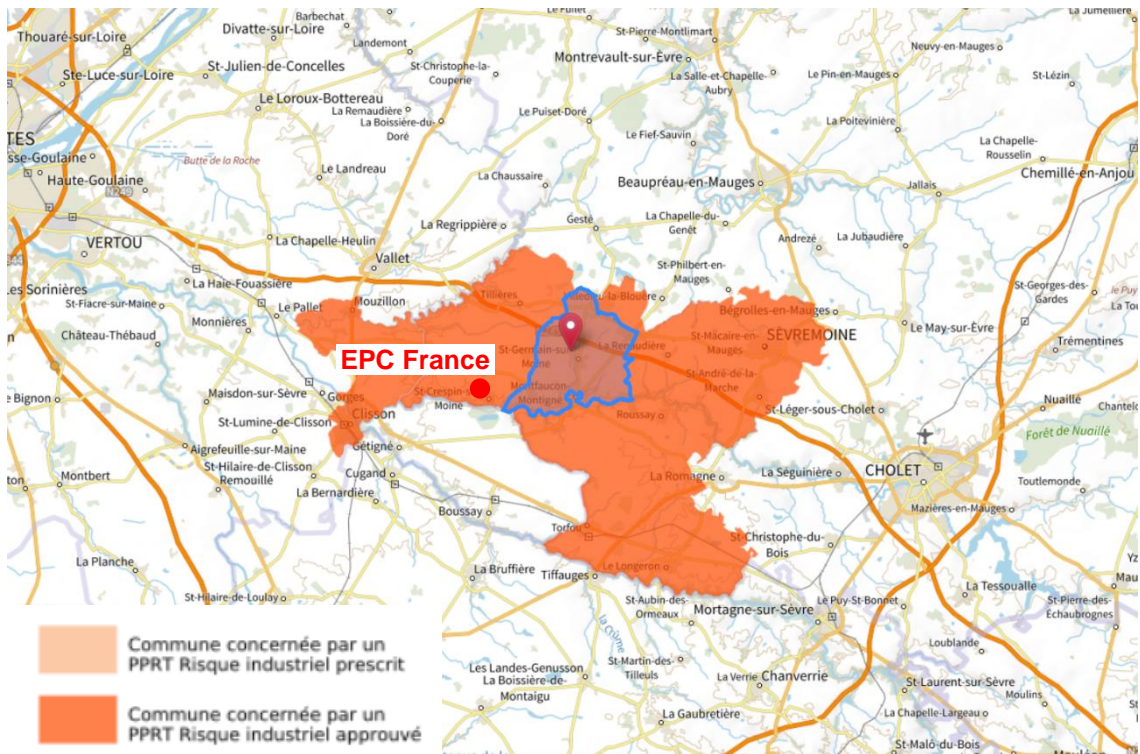
**Carte 4 : Localisation des ICPE à proximité de l'installation**

A noté que la déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine est également une installation classée pour la protection de l'environnement sous le régime de la Déclaration avec contrôle périodique (DC) pour la collecte des déchets dangereux (2710-1) et sous le régime de l'Enregistrement (E) pour la collecte des déchets non dangereux (2710-2).

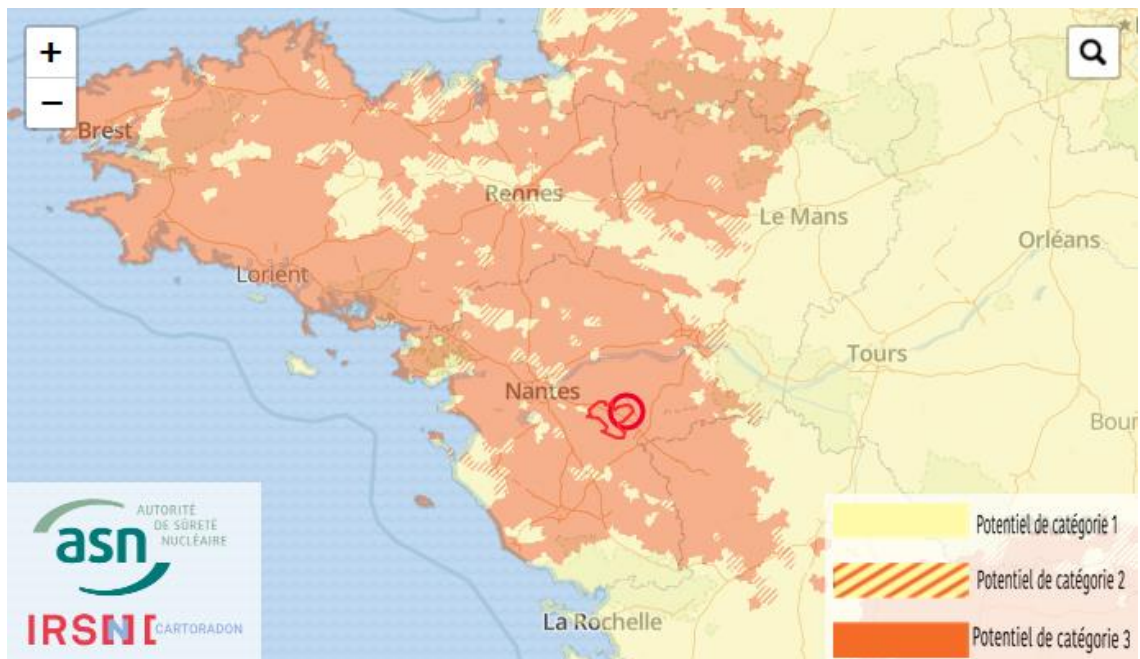
### 5.2 Sensibilité du site

Une partie de la commune nouvelle de Communauté de Communes est incluse dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'établissement exploité par la société EPC France, implantée sur la commune déléguée de Saint-Crespin-sur-Moine et approuvé par arrêté inter-préfectoral du 28 octobre 2013.





**Carte 5 : PPRT approuvé sur la commune nouvelle de Sèvremoine**



**Carte 6 : Risque radon sur la commune nouvelle de Sèvremoine**

Le territoire de la commune nouvelle de Sèvremoine est situé en zone radon de catégorie 3, ce qui signifie qu'une partie de sa superficie présente des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.



Les bâtiments construits sur le site de la nouvelle déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine auront une ventilation forcée, ce qui permettra de réduire considérablement toute exposition aux concentrations de radon à l'intérieur des bâtiments.

## 6. MILIEU NATUREL

### 6.1 Zonages biologiques

Aucun milieu naturel d'intérêt écologique (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), arrêtés de biotope, Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), sites classés ou inscrits n'existe au droit et en aval immédiat du projet.

On peut cependant identifier deux ZNIEFF de type 2 sur la commune de Communauté de Communes : La Vallée de la Moine et le Bois des Bourdaines et étang de la Bondussière



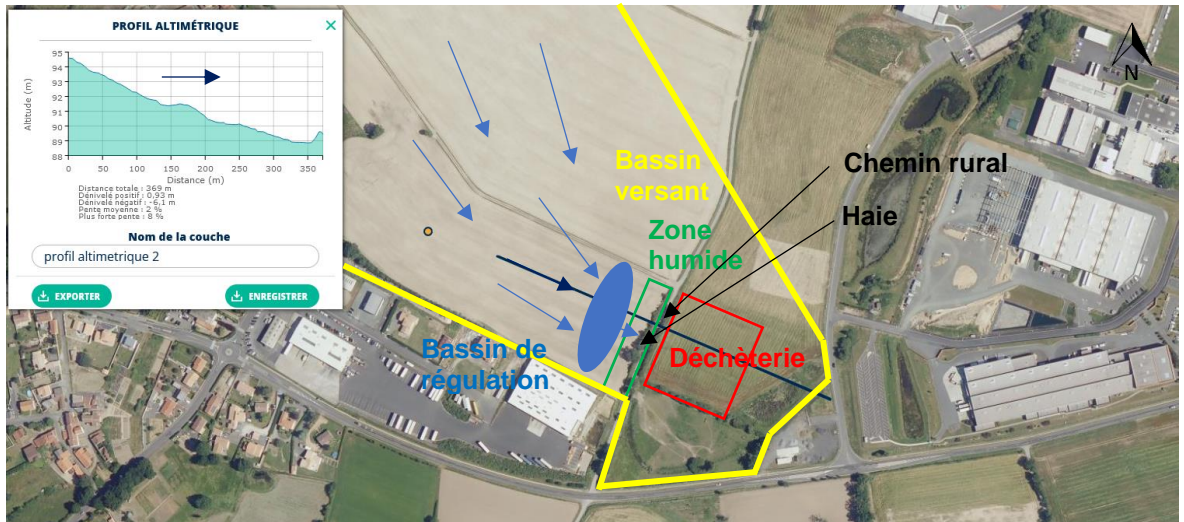
Carte 7 : Localisation des ZNIEFF à proximité de l'installation

### 6.2 Zones humides

L'installation se situe dans une zone d'activité dont les parcelles étaient, auparavant, aménagées en parcelles agricoles et prairies.

La zone humide étant existante, une étude d'impact a été réalisée par le cabinet ESSOR dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité. Cette étude a permis de mettre en évidence que la zone humide s'est créée grâce au sens d'écoulement des eaux du bassin versant et à la haie d'arbres présentes le long du chemin rural au Nord-Ouest de l'installation qui stoppe cet écoulement et créé une zone humide.

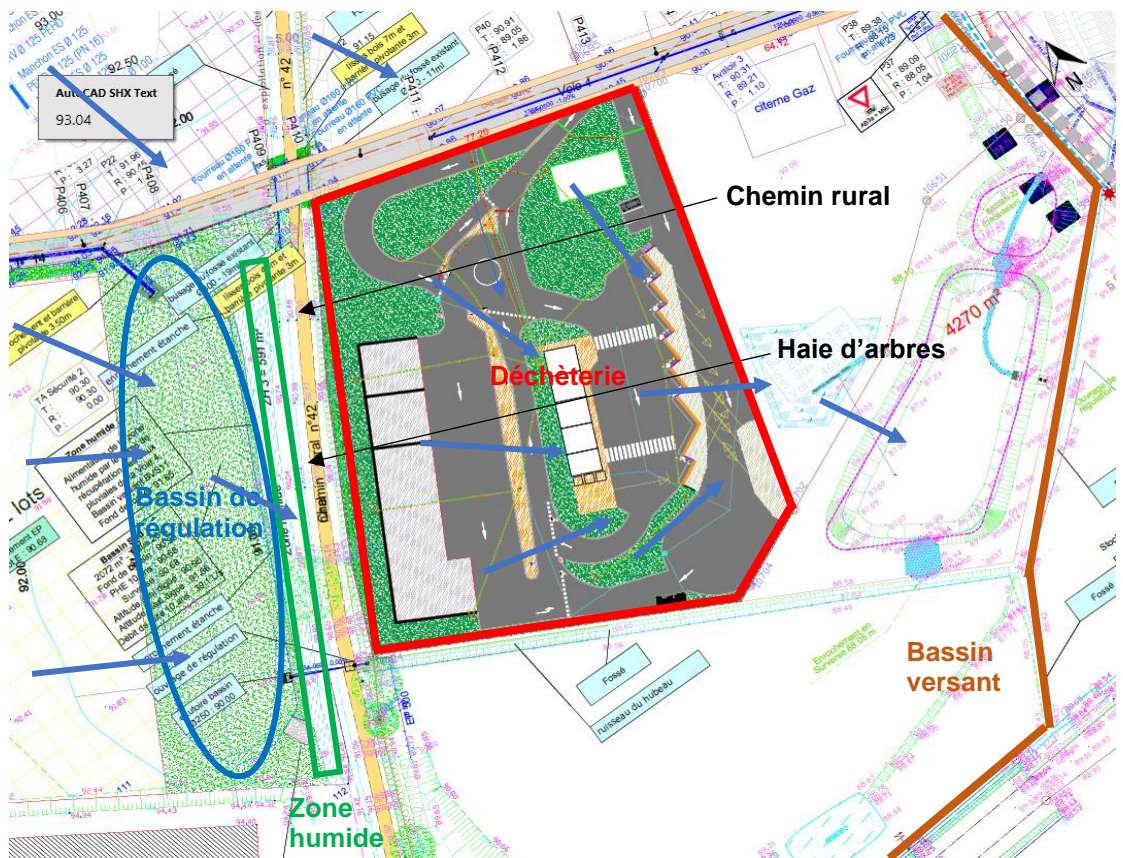




**Carte 8 : Gestion du projet vis-à-vis de la zone humide identifiée**

L'étude a permis de conclure à une conservation de la zone humide et la création d'un bassin de régulation. Le bassin de régulation des eaux pluviales est créé afin de collecter toutes les eaux de ruissellement de la zone Nord-Ouest de la zone d'activité. L'exutoire de ce bassin est dirigé vers la zone humide afin d'assurer la continuité écologique des eaux et ainsi, maintenir l'alimentation de la zone humide.

La haie située de part et d'autre du chemin rural, séparant la zone humide et l'installation ne sera pas modifiée dans le cadre de l'aménagement du projet. Celle-ci est protégée et, de plus, permet un écran végétalisé contre le risque de vandalisme de l'installation.



**Carte 9 : Plan du projet vis-à-vis de la zone humide identifiée**



Le projet de la déchèterie n'aura pas d'impact sur celle-ci. En effet, elle se situe dans le même bassin versant mais en aval hydraulique de la zone humide. L'installation sera aménagée de sorte à suivre le terrain naturel (en maintenant une pente globale vers le Sud-Est). Toutes les dispositions nécessaires ont été prises dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la zone d'activité pour conserver cette zone humide et limiter voire éliminer les impacts des projets de la zone sur celle-ci.

De plus, l'activité de l'installation impose la récupération de toutes les eaux de ruissellement du site afin de pouvoir les confiner et les traitées en cas de sinistre. Ces eaux sont ensuite rejetées en aval hydraulique du site, dans le bassin de régulation de la zone d'activité.

### 6.3 Evaluation des incidences Natura 2000

L'installation n'est concernée par aucune incidence sur les zones Natura 2000. En effet, le site du projet se situe à plus de 18 km de la zone la plus proche identifiée, à savoir le site Natura 2000 du Marais de Goulaine (identifiant : FR5202009) situé au Nord-Ouest du site, dans le département de la Loire-Atlantique (44).



**Carte 10 : Localisation des zones Natura 2000 à proximité de l'installation**

A noter qu'une autre zone Natura 2000 est identifiée à environ 25 km au Nord du site, la zone Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes.

Au vu de l'éloignement des zones Natura 2000 vis-à-vis du site et de la nature des activités de de l'installation, le projet n'aura pas d'impact sur les zones sensibles identifiées.